



Que faire en cas de litige avec son avocat

Par **betilou**, le **07/04/2008 à 19:45**

bjr je viens de recevoir la radiation de mon affaire en cour d appel ou j ai perdu j avais mis mon patron au prud'homme sachant que l affaire a été radie aussi au conseil des prud'homme pour la même raison et la raison est que mon avocat n a pas déposé la demande a temps a passé le délai de 4 mois auquel recour j ai maintenant sachant que cet avocat m a dit qu'il n'y avait pour rien la faute au conseil des prud'homme envers qui puis je me renseigner pour contester

Par **smike2407**, le **17/04/2008 à 19:05**

Si ton avocat a bien envoyé la demande d'appel et qu'il te dit que ce sont les prud'hommes qui ont traîné, demande lui la copie. Si c'est bel et bien lui qui a traîné (comme c'est malheureusement trop souvent le cas, tu peux prendre contact avec le bâtonnier de l'ordre des avocats dont ton avocat dépend. Espérant avoir répondu à ta question.

Par **betilou**, le **17/04/2008 à 19:49**

bj smike 2407 merci pour ta réponse et effectivement j ai demandé une copie de la demande au prud'homme et c est bien mon avocat qui a commis une erreur il ne sait pas du tout occuper de mon affaire donc je viens de lui faire un courrier pour lui expliquer mon mécontentement et écrire aux bâtonniers net je verrais bien a bientôt